

# Vivre au Congo

Le site des expatriés francophones au Congo

## Entrée animaux



Il n'y a pas de problème majeur pour amener votre animal de compagnie au Congo. Néanmoins les **animaux autorisés** sont exclusivement les **chiens, les chats et les lapins**.

Un animal domestique de compagnie accompagné de son propriétaire ou importé doit être **vacciné** contre la rage et doit être identifié par un tatouage ou par un autre système d'identification (**puce électronique**).

Pour ce qui concerne les **chiens**, leur vaccination contre la rage doit être en cours de validité.

S'il s'agit d'un **chat**, les vaccinations contre la leucopénie infectieuse, le coryza, la panleucopénie et la rage doivent être en cours de validité.

**Au retour en France**, il vous sera demandé de faire un titrage pour vérifier que le vaccin contre la rage est bien actif. Comme ce titrage est valable toute la vie de l'animal, nous vous conseillons, si votre animal est déjà adulte, de faire cette

procédure en France avant votre départ. Il sera alors impératif de le vacciner à la date anniversaire ou avant sous peine de devoir refaire le titrage.

Renseignez-vous auprès de votre vétérinaire.

### Documents à emporter pour votre animal :

- passeport
- certificat sanitaire (valable 3 jours à compter de sa signature par un vétérinaire officiel du pays d'origine)
- carnet de vaccinations



Pour le **transport** de votre animal de compagnie veuillez contacter la compagnie aérienne afin de vous renseigner sur les conditions et le prix.

**À titre indicatif**, de France et sur Air France, pour qu'un animal voyage en cabine, il doit faire moins de 6 kg (caisse de transport incluse) sinon, il devra voyager en soute (75 kg maximum). Quel que soit le mode de transport, il vous en coûtera 200 euros.

**Important : À votre arrivée à l'aéroport si les papiers de votre animal sont en règle, aucun enregistrement ou paiement en plus n'est nécessaire.**

Avant de partir demandez conseils à votre **vétérinaire** et constituez une petite **trousse à pharmacie** avec lui.



Une fois sur place :

- **Examinez** régulièrement le pelage et la peau de vos animaux.
- **Déparasitez**-les régulièrement contre les puces et les tiques (chaque mois).
- Traitez les **mycoses** cutanées.
- Donnez des **antihelminthiques** contre les parasitoses digestives.



Méfiez-vous de certains **animaux exotiques** qui peuvent être porteurs de germes ou de parasites transmissibles à l'homme directement, ou indirectement. Le mieux bien sûr étant de ne surtout pas succomber à l'envie de prendre un animal sauvage capturé (raison de santé et d'éthique).

**Faites-les vérifier régulièrement par les vétérinaires locaux.**